



# Le Lien Picard

## EDITO

Dans les semaines à venir nous avons 3 rendez-vous importants, la manifestation à Bruxelles le 26 avril, notre 52<sup>ème</sup> congrès confédéral en mai et la manifestation du centenaire de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) à Genève en juin.

Voilà presque 2 mandats que la CES (Confédération Européenne des Syndicats) n'appelait plus à des Euromanif. La CGT a fortement œuvré avec la FGTB (syndicat belge) pour que la voix des travailleuses et travailleurs se fasse entendre dans les rues de Bruxelles jusqu'aux fenêtres de la Commission Européenne. Il est maintenant de notre responsabilité de réussir cette mobilisation. Pour le 26 avril à Bruxelles, des cars au départ de l'Aisne et de la Somme sont organisés par les UD (pour plus d'info consultez sur notre site).

En juin, la manif du centenaire de l'OIT, décidé lors du congrès de la CSI (Confédération Syndicale Internationale) à Copenhague, sera à Genève. Ce sera la 1<sup>ère</sup> manifestation syndicale internationale, elle portera sur la défense du droit de grève. Nous n'avons pas encore de modalité pratique ni de date arrêtée, mais elle sera pendant la conférence internationale du travail qui réunit pendant 15 jours plus de 3000 délégués issus de plus de 180 pays.

Nous sommes dans la dernière ligne droite de préparation de notre 52<sup>ème</sup> congrès confédéral. Un congrès au cœur du travail pour préparer l'avenir. Il se tiendra du 13 au 17 mai à Dijon. Les professions avec les UD ont croisé et validé les mandats de délégués. Les syndicats peuvent déposer leurs amendements du document d'orientation jusqu'au 15 avril par courrier ou en ligne. Les syndicats peuvent faire remonter aussi les PV de réunion de syndiqué à la Confédération. Pour aider au débat la Confédération a mis en ligne les documents préparatoires et des clips qui résument les différents chapitres du document d'orientation. Tu peux les retrouver sur le site dédié au congrès : <https://congres52.cgt.fr>.

Le comité régional souhaite de bons et nombreux débats préparatoires aux syndicats de Picardie et un bon congrès aux délégués picards !

Marie-Christine Nicloux, secrétaire à la Politique Financière



LE LIEN PICARD N° 34



Journal trimestriel  
du Comité Régional CGT Picardie  
ISSN 2112-3802  
PRIX : 0,50 €  
N° CPPAP : 0721 S 08349  
Directrice de la publication :  
Frédérique LANDAS  
Imprimé par Polyservices - Beauvais



GRAND DÉBAT  
NATIONAL

PAGE 2

ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES

PAGE 3

QUALITÉ DE VIE  
SYNDICALE  
FORMATION

PAGES 4 ET 5

FOCUS  
ECO

PAGE 6

LUTES  
EN PICARDIE

PAGE 7

ACTIVITÉS  
SOCIALES ET  
CULTURELLES

PAGE 8

Pour nous joindre : Comité régional CGT Picardie - 39, rue Chabannes - 80000 AMIENS

Téléphone : 03 22 33 35 00 - E-mail : [picardie@cgt.fr](mailto:picardie@cgt.fr) - <http://crpicardie.reference-syndicale.fr/>  Comité régional CGT Picardie

# La contribution générale du groupe CGT au CESER Hauts-de-France : un point d'appui pour aller au débat !

**Les CESER ont été saisis par le gouvernement pour le « grand débat national ».**

Que la CGT participe ou pas au « grand débat » au sein du CESER Hauts-de-France, un rapport-avis devait être rendu le 05 mars. La délégation des mandaté.e.s y a donc participé pour y porter les revendications CGT.

**En préambule, les mandaté.e.s CGT au CESER ont précisé leur appréciation sur la démarche « grand débat » initiée par le conseil des ministres du 12 décembre 2018.**

À l'origine, ce « grand débat » devait être conduit par la Commission Nationale du Débat Public (la CNDP).

La loi impose que la CNDP, autorité indépendante, soit saisie des plus grands projets d'aménagement et d'infrastructure, ainsi que des politiques publiques.

Une de ses missions principales est de mobiliser le plus largement, notamment les publics dits « éloignés » qui ont peu d'accès aux décideurs ou n'osent pas s'exprimer. Toutes les paroles sont entendues avec la même attention et le même respect par la CNDP. À l'issue des débats ou des concertations, elle rédige un ou des documents de conclusion qui donnent à voir tous les points de vue exprimés, de manière exhaustive et transparente.

Force est de constater que la CNDP a été écartée de l'organisation et de la conduite du « grand débat ».

Il est vrai que la CNDP peut présenter parfois une analyse et des préconisations dérangeantes pour les pouvoirs politiques et économiques. Ainsi à l'occasion de ses travaux sur la « Programmation Pluriannuelle de l'Énergie » (PPE) le 29 juin 2018, elle avait alerté le gouvernement sur les effets sociaux d'une augmentation de la fiscalité écologique. Mais la CNDP n'a pas été entendue. On connaît la suite...

**Le gouvernement et le président de la République imposent quatre thèmes, restrictifs et orientés.**

Pour rappel, les 4 thèmes décidés en conseil des ministres le 12 décembre 2018 sont :

- 1) *Comment mieux accompagner les Français dans leur vie quotidienne pour se déplacer, se chauffer, isoler leur logement ?*
- 2) *Comment faire évoluer le lien entre impôts, dépenses et services publics pour mieux répondre aux besoins des Français ?*
- 3) *Comment faire évoluer l'organisation de l'Etat et des autres collectivités publiques pour les rendre plus proches des Français et plus efficaces.*

4) *Que signifie être citoyen ? Comment faire évoluer la pratique de la démocratie et de la citoyenneté ? Quelles sont les attentes ?*

Ces quatre thèmes sont restrictifs.

La question du pouvoir d'achat (salaires – retraites – minima sociaux et protection sociale) est écartée en tant que telle.

Ces quatre thèmes sont orientés.

Ainsi le questionnaire somme les Français de choisir entre suppression de services publics ou augmentation des impôts. Il faut récuser cette fausse alternative, et par exemple proposer de s'attaquer aux niches et à la fraude fiscales, et encore se poser la question de l'usage des impôts et taxes proportionnels ou progressifs, et de leur affectation.

*La CGT se félicite qu'à son initiative l'ensemble des groupes de concertation du CESER ait convenu que la question centrale est celle du pouvoir d'achat, bien qu'absente des quatre thèmes imposés.*

Même si elle aurait souhaité que cette question soit traitée en tant que telle, elle apprécie à sa juste mesure que le CESER en fasse « un enjeu majeur (qui) sera au cœur de l'ensemble des travaux du CESER : le pouvoir d'achat ».

**Le groupe des mandaté.e.s CGT a produit une contribution générale à partir des repères revendicatifs et du dossier confédéral « le véritable débat, on va se le faire ».** Cette contribution a été un véritable point d'appui pour mener la bataille des idées au sein du CESER, (disponible sur le site du comité).

**Elle a permis de déboucher sur une déclaration commune** de l'ensemble des organisations syndicales, à l'exception de la CFDT.

Cette déclaration :

- dénonce l'attitude des pouvoirs politiques et patronaux envers les syndicats et réaffirme leur utilité ;
- affirme l'urgente nécessité de revaloriser les retraites et les salaires, en particulier par un SMIC brut à 1.800€.

Ce positionnement, initié par les mandaté.e.s CGT, et validé par la CFE-CGC, la CFTC, la FA-FPT, la FSU, SUD-Solidaires, FO et l'UNSA, est un outil supplémentaire pour convaincre les salariés de se mobiliser et de lutter à l'entreprise ou dans les services :

- pour une revalorisation générale des salaires ;
- pour une revalorisation générale des retraites, garanties par un système solidaire par répartition.

## Élections MSA 2020, un enjeu capital pour une protection sociale de haut niveau

### Une Campagne CGT revendicative

L'année 2019 démarre tambour battant ! La FNAF CGT a lancé dès ce mois de janvier la campagne pour les élections MSA 2020. Cette campagne s'ancre dans un contexte difficile, avec un gouvernement qui, au travers de pseudo réformes, attaquent les fondements mêmes de la solidarité de notre Sécurité Sociale. Le système socialisé a constamment été attaqué par les gouvernements successifs de droite comme de gauche. Mais avec l'arrivée de Macron, un cap d'une ampleur sans précédent accélère le passage à la fiscalisation, via notamment la CSG, du financement de la Sécurité Sociale mettant gravement en danger notre système actuel fondé sur la solidarité et le salaire socialisé. L'objectif fixé est de permettre à tous les électeurs dans l'ensemble des cantons de pouvoir exprimer leurs revendications. Cet objectif ambitieux vise à renforcer la présence CGT dans toutes les caisses et d'améliorer notre intervention syndicale au service des adhérents de la MSA.

### Mettre un terme à l'étouffement de la MSA

La CGT continuera de combattre avec détermination les vellétés de remise en cause du guichet unique de notre protection sociale agricole. Notre volonté prend en compte les besoins des salariés qui sont aujourd'hui de plus en plus éloignés des lieux où ils peuvent poser les questions concernant leur propre protection sociale. Plutôt que de réduire les services de la MSA, il est indispensable d'agir pour

que les salariés puissent bénéficier de tous leurs droits. Au-delà de cette question, il s'agit de mettre un terme à tout ce qui affaiblit la MSA. Cela passe par une remise à niveau du financement de la protection sociale agricole et l'arrêt des exonérations de toute sorte. Cela doit aussi se traduire dans le développement de l'emploi à temps plein et une revalorisation des salaires.

### La CGT revendique notamment :

- Le droit à la santé gratuite pour tous,
- La retraite à 55 ans pour tous les salariés agricoles,
- Un revenu de remplacement égal à 75 % de la moyenne des rémunérations brutes des 10 meilleures années,
- Une revalorisation immédiate des retraites de 400 €,
- Le versement de 230€ par mois d'allocations familiales dès le 1<sup>er</sup> enfant,
- Le SMIC à 1 800€ et le salaire d'embauche à 1 950€,
- La réduction du temps de travail à 32h hebdomadaires sans perte de salaire,
- Des emplois en CDI à temps complet.

Réunion le 28 février dernier au Comité Régional pour lancer un collectif régional de campagne (pour ces élections qui concernent toute la CGT).

En effet les salariés de différents champs professionnels sont concernés :

- Agriculture (coopératives, sucreries, chambre, services à l'agro...)
- Organismes sociaux (MSA, Agrica...)
- Banques et assurances (Crédit Agricole, Groupama...)
- FERC (Maisons de Formation Rurales, INRA...)
- FNME (SICAE...)



## CSE : beaucoup de droits à négocier et à gagner

La journée d'étude « Mobiliser pour négocier le CSE » organisée par le Comité Régional CGT Picardie le 24 janvier 2019 a réuni une vingtaine de militants au centre des 3 Doms à Montdidier.

Le CSE succède au DP, au CHSCT et au CE. Cette nouvelle instance déstructure le modèle de dialogue social et de présentation du personnel qui prévalait jusqu'alors. Les deux animatrices en charge de la journée l'ont découpé en deux temps : d'une part, la présentation des accords et d'autre part, la présentation des revendications CGT.

Les participants étaient là en grande majorité pour recueillir des informations sur le fonctionnement du CSE et répondre à des questions qu'ils se posent dans leur entreprise comme par exemple faut-il une parité homme/femme sur la liste ? Pour les participants, il est difficile d'impulser une véritable dynamique de négociation et créer un rapport de force suffisant, une

difficulté également pour les camarades à identifier ce qui peut être gagné.

La matinée s'est déroulée autour d'échanges et de la présentation de :

- L'accord sur le périmètre de mise en place du CSE,
- Le protocole d'accord préélectoral (PAP),
- L'accord sur le fonctionnement du CSE,
- Durée, chronologies et accords mixtes.

La deuxième partie était consacrée aux principaux axes revendicatifs de la CGT en matière de négociations du CSE, un constat : il y a beaucoup de droits à négocier et à gagner :

- Mise en place du CSE,
- Fonctionnement et les moyens du CSE,
- Les commissions du CSE,
- Les représentants de proximité.

A la fin de la journée, les participants ont ainsi eu des réponses, des pistes

d'actions concrètes pour répondre aux difficultés qui se présentent à eux dans le cadre du CSE.

Retrouvez toutes les infos CSE sur le site internet du comité :

<http://crpicardie.reference-syndicale.fr/>



## Retour d'expérience en matière de négociation CSE : Interview de Sarah Van Treeck, responsable formation UD Aisne

**Sarah, tu as déjà négocié des CSE dans les entreprises. Peux-tu nous faire un retour d'expériences ?**

J'ai pu constater, que le patronat est parfois un peu désarmé lors des négociations, que ce soit du Protocole d'Accord Pré-électoral ou des accords de mise en place du CSE. Nous avons de bons arguments pour négocier ce que la loi ne prévoit pas, comme par exemple la présence des suppléants aux réunions. Dans les entreprises de moins de 100 salariés, où la CGT s'implante tout juste, les négociations amènent à de bons résultats (présence des suppléants aux réunions, non limitation des mandats, heures de délégation supplémentaires, etc).

**Quels sont les inconvénients de cette nouvelle instance ? (CSE remplace DP CHSCT et le CE)**

Le CSE se substitue aux délégués du personnel (DP) dans les entreprises de 11 à 49 salariés inclus, et aux IRP (Instances Représentatives du Personnel)

que sont le CE, les DP et le CHSCT dans les entreprises de 50 salariés et plus.

En conséquence, les élus CE, DP et CHSCT disparaissent et sont remplacés par des élus ou membres du CSE.

Les inconvénients : moins d'élus, moins d'heures de délégation, moins de proximité, limitation des mandats, ... mais dans l'ensemble plus de prérogatives ! Sur le volet économique et social, si le fait de simplifier les instances pourrait être perçu comme efficace, ce n'est sûrement pas le cas. En effet moins d'élus.e.s pour défendre collectivement et individuellement les intérêts des salariés.e.s. moins d'élus.e.s pour s'occuper d'analyser les stratégies de l'entreprise pourtant primordial pour la pérennité de nos activités.

Un des points noirs majeurs est la disparition pure et simple du CHSCT et de ses prérogatives. Ce n'est

pas un gage de mieux disant en termes de respect des conditions de travail, de santé et de sécurité des salarié-e-s. Nous avons néanmoins des perspectives : que ce soit en région ou dans les départements, des formations sont organisées pour la négociation de la mise en place du CSE. Fort de l'expérience de chacun, nous pouvons mettre à disposition les gains des syndicats dans ces négociations.

Murielle Penicaud, lors du lancement des CSE a dit qu'elle voulait libérer la négociation... Prenons là au mot, et **gagnons partout ou cela est possible, des moyens et des CHSCT dignes de ce nom par la négociation !**



## Stage « Travail, handicap et revendications »

Les 7, 8 et 9 janvier dernier s'est tenu à Amiens, un stage CGT sur le Travail, le Handicap et nos revendications. Sylvain MARSAUD, responsable confédéral, sur les questions de handicap, est intervenu pendant les deux premiers jours.

Les participants ont réfléchi sur :

- la définition du handicap,
- comment l'appréhender au travail,
- l'accord d'entreprise et son contenu
- comment revendiquer.

Les stagiaires ont abordé plus précisément le handicap et le maintien de l'emploi, l'inaptitude, la santé au tra-

vail, le rôle des instances et leurs prérogatives. Ils ont également traité de la négociation collective en direction des salariés handicapés, avec l'impact des lois Macron et Rebsamen, ainsi que l'écriture d'un accord handicap au travail.

Le 3<sup>ème</sup> jour, ils ont vu la différence avec la Fonction Publique car les UL sont parfois amenés à renseigner des fonctionnaires.

Ce stage sera régulièrement proposé en Picardie. Si une UL est intéressée, elle doit se faire connaître auprès du Comité Régional.

Un second stage : «RPS pouvant mener au handicap» abordera les risques psychosociaux et le burnout, la prévention de la maladie professionnelle. Il aura lieu les 20 et 21 mai à Hirson (possibilité d'hébergement pour les camarades éloignés).

Les stages organisés par le Comité Régional sont intégralement pris en charge (intervenants et animateurs, documentation, coût). Seule une aide logistique est demandée aux UD ou UL (salles, restauration possible, lieux d'hébergements existants).

## Qu'est-ce que le handicap ?

C'est une notion qui recouvre une diversité de situations. Le handicap n'est pas toujours visible, ses conséquences dans l'emploi sont variées et peuvent parfois amener des incompréhensions de la part des collègues.

On distingue 6 grandes familles de handicap :

- Visuel : myopie, presbytie, strabisme, rétinite, daltonisme, ...
- Mental : trisomie 21, autisme, traumatisme crânien, ...

- Maladie invalidantes : hypertension, insuffisance cardiaque, diabète, allergie, eczéma, cancer, épilepsie, ...
- Psychique : névrose, phobies, addictions, dépression, ...
- Moteur : lombalgie, TMS (Trouble Musculo-Squelettiques), malformation, paralysie, AVC, ...
- Auditif : acouphène, surdité légère ou profonde.

Pour aller plus loin, téléchargez la brochure et rendez-vous sur la chaîne youtube de l'AGEFIPH.



Inscrivez-vous aux stages organisés par la CGT en région Picardie.

### La négociation collective après les lois travail et les ordonnances Macron

**Stage du 24 au 28 juin 2019 à Amiens, animé par IREO.**

Ce stage s'adresse aux formateurs syndicaux de la CGT et aux négociateurs afin qu'ils appréhendent les nouvelles règles juridiques applicables à la négociation collective et les outils juridiques permettant une intervention syndicale conforme aux valeurs de la CGT.

Les thèmes abordés seront :

- La hiérarchie des normes
- La primauté de l'accord collectif sur le contrat de travail
- La négociation et la validation des accords collectifs

Ces thèmes seront abordés au regard des normes européennes et internationales.

### Certification des compétences des représentants du personnel et des mandataires syndicaux

Tu as exercé un mandat syndical ou de représentant du personnel dans les 5 dernières années ?

Une nouvelle voie de reconnaissance de tes compétences acquises en mandat est créée par le ministère du travail.

Tu souhaites :

- Valoriser tes compétences et préparer la sortie du mandat,
- Démontrer que l'engagement syndical peut être reconnu,
- Préparer ton évolution ou ta reconversion professionnelle.

**Contactez :**

**CGT AFPA :** Danièle Gautier – 06 16 76 27 34  
daniele.gautier@afpa.fr

**Conseiller AFPA Amiens :** Fabienne Bourguignon  
06 83 62 42 65 - fabienne.bourguignon@afpa.fr



## Les disparités médicales s'accroissent

*Les différences territoriales se creusent en Picardie. La lutte contre cette désertification doit conduire à remettre en cause la liberté d'installation des médecins.*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Picardie comptait **5082** médecins. Cela en fait 264 pour 100.000 habitants, soit la plus faible densité des anciennes régions de France, à égalité avec le Centre (265).

De plus, les disparités sont fortes au sein même de notre région puisque la densité n'est que de 222 dans l'Oise et 231 dans l'Aisne, alors qu'elle atteint 351 dans la Somme en raison de son centre hospitalier, un niveau au-dessus de la moyenne nationale (339). Et, parmi ces **médecins, ceux spécialisés sont plus nombreux que les généralistes**, dont les effectifs diminuent : -5,6% en un an dans l'Aisne, -3,1% dans l'Oise et -0,8% dans la Somme.

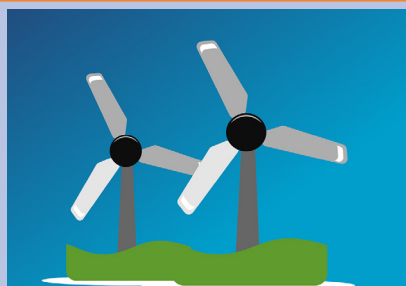
Les postes de médecins sont de plus en plus **occupés par des femmes: 33,6 % dans l'Aisne, mais 43,5% dans l'Oise et 44,8% dans la Somme, moins cependant que la moyenne nationale (47,0%)**. Autre caractéristique de la profession : on y compte de plus en plus de salariés. Ainsi, leur part est de 42,5% dans l'Aisne, 46,2% dans l'Oise et de la moitié (49,5%) dans la Somme. Cette tendance est encore plus nette parmi les nouveaux arrivants. Les deux tiers sont salariés, voire remplaçants, **mais peu choisissent de s'installer d'emblée en tant que libéral**. Enfin, **l'origine du diplôme** des nouveaux médecins est aussi révélatrice des


**profondes inégalités entre territoires**. Dans la Somme, où les postes sont attractifs en raison de la densité urbaine et de la présence d'un CHU, 91% des nouveaux praticiens ont un **diplôme français**. Ce n'est vrai que pour **55%** de ceux s'installant dans l'Oise et de **39%** de ceux de l'Aisne. Ce sont alors des médecins titulaires d'un diplôme étranger, le plus souvent acquis hors de l'Union européenne, qui occupent les postes... sans qu'ils soient pour autant assez nombreux pour satisfaire tous les besoins locaux, comme le montre la densité médicale de ces deux départements !

C'est pourquoi, **résoudre le problème de désertification de ces territoires**, pas forcément ruraux, tant en Picardie qu'au plan national, **passer par une politique plus directive en matière d'installation des médecins**. En effet, si on leur laisse la liberté d'installation, ils privilégient leur qualité de vie au détriment de celle de leurs clients potentiels. Et les libéraux oublient qu'ils sont, pour la plupart, des « fonctionnaires » en puissance qui s'ignorent, car beaucoup n'auraient que peu de patients si ceux-ci n'étaient pas remboursés par la Sécurité Sociale, autrement dit la collectivité.

De plus, **le souhait de nombreux jeunes d'avoir un parcours plus « sécurisé » en devenant salariés doit conduire à développer des antennes des hôpitaux publics au sein des territoires, prenant ainsi le contre-pied de la politique actuelle visant à concentrer l'offre au sein de grandes structures inhumaines**, renouant presque avec le travail « à la chaîne » !

**L'intégralité de la lettre d'information INSEE CGT Picardie, à retrouver sur le site.**



 **17,9 %** c'est la part de la Picardie dans la puissance du parc éolien français fin septembre 2018.

La Somme représente à elle seule **9,5%** du total national. Sur les 3 premiers trimestres de l'année, la puissance produite dans la région a augmenté de **7,1%**, soit un peu plus vite qu'au plan national (**+4,9%**).

C'est dans l'Aisne que la croissance est la plus sensible depuis janvier 2018 (**+13,2%**) devant l'Oise (**+6%**) et la Somme (**+4%**).

Dans la région, **251** installations sont raccordées au réseau électrique.

## Stop aux casseurs ... du sucre !

Ils avaient rendez-vous à la sucrerie d'Eppeville dans la Somme. Ils sont venus de toute la France. Ils étaient plus d'un millier à s'être mobilisés pour défendre les emplois et le potentiel industriel sucrier. Les salariés des groupes sucriers, Saint-Louis Sucre, Téréos et Cristal Union, mais également les salariés de l'ensemble des industries agroalimentaires ont manifesté contre les projets du groupe Südzucker de jeter à la rue des centaines de salariés et de fermer les sucreries d'Eppeville (80) et de Cagny (14), la raffinerie et atelier de conditionnement de Marseille (13), privilégiant ses productions allemandes et est-européennes. Des centaines d'em-

ploi sont menacés, dans le seul objectif d'augmenter la productivité des salariés sur les sites restants et les dividendes versés aux actionnaires.

Sur le seul argument conjoncturel d'une baisse du cours mondial de sucre, dont les groupes sucriers portent la responsabilité première, ce projet amputerait définitivement nos capacités de production nationale fragilisant la filière sucrière, mettant en cause notre indépendance nationale et notre souveraineté alimentaire.

Le gouvernement doit prononcer un moratoire sur toutes fermetures de sites et toutes suppressions d'emplois, la mise sous tutelle publique de l'industrie su-



crière permettant à la France de maîtriser et développer sa production de sucre de betterave et de canne. **La satisfaction des légitimes revendications sociales des salariés est essentielle pour valoriser et développer le potentiel industriel sucrier national.**

Cette mobilisation s'inscrit dans les luttes fortes qui convergent dans le pays pour l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail, la défense de l'emploi, du potentiel industriel, des services publics, des libertés et droits syndicaux. Elle en appellera d'autres.

## Acharnement contre une déléguée syndicale CGT chez ONDULYS

*La CGT Ondulys mène depuis deux ans des actions pour s'imposer dans une entreprise hostile.*

Ondulys est une société de 170 salariés, spécialisée dans la fabrication de carton dans la zone industrielle de Rouvroy - Morcourt (près de Saint - Quentin). Alice Gorlier y devient déléguée syndicale CGT en janvier 2017. Dès lors une bataille s'engage entre la CGT d'un côté et la direction/CFDT en face.

Entre des intimidations, des assignations au tribunal par l'employeur et deux procédures de licenciement, Alice et ses camarades se battent, se défendent. Cette stratégie d'acharnement est un échec, l'inspection du travail rejette la demande de licenciement pour vice de forme. Entre temps, les élections CSE ont lieu. 10 sièges sont à pourvoir, la CGT obtient 2 sièges de titulaires malgré un contexte difficile, la CFDT obtient 6 sièges et FO 2 sièges.

Cela aurait pu s'arrêter là ! C'est sans compter sur l'obstination de la direction et de la CFDT, qui tente une nouvelle fois de déstabiliser la CGT, en lançant deux procédures : la CFDT conteste l'élection d'Alice sous prétexte de parité et demande la modification de la représentativité, la direction quant à elle conteste le mandat de déléguée syndicale d'Alice.

**Le tribunal d'instance confirme la légitimité des mandats d'Alice en tant que membre CSE et de déléguée syndicale CGT, les deux requêtes sont rejetées.** Cette décision révèle au grand jour la collaboration CFDT/ direction pour tenter de se débarrasser de la CGT.

Courage aux camarades d'Ondulys qui se battent pour de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail !



## Lutte chez William Saurin, un rapport de force gagnant

Juin 2017 : William Saurin est racheté par Cofigéo. Suite à ce rachat, tous les accords collectifs sont dénoncés. Des acquis sont menacés : la prime d'ancienneté, la prime de froid, la prime de panier de nuit du site de Lagny, les indemnités de licenciement, les congés d'ancienneté, les médailles du travail et gratifications, les indemnités de transport, la prime de vacances, le 13<sup>ème</sup> mois, l'indemnisation de la carence maladie et la subrogation.

La fédé CGT (FNAF) et le syndicat de Pouilly sur Serre (02) adoptent une stratégie basée sur la construction d'un rapport de force au sein de tous les établissements de la marque (Pouilly Sur Serre (02), Lagny sur Marne (77) et Château Thierry (02)). Une intersyndicale voit le jour. Pendant 8 mois la CGT débat, informe, propose, échange avec les salariés des différents sites et les autres organisations syndicales.

Le 6 février dernier, la direction entendait voir se finaliser l'accord de substitution qui comportait de graves reculs sociaux. Le rapport de force construit patiemment pendant des mois a permis la mobilisation de 83 % du personnel ouvrier/employés et 69 % du personnel total de William Saurin pendant trois jours à l'appel de la CGT, de la CFDT et de FO. Ils ont trouvé des formes de luttes novatrices, efficaces et solidaires en désorganisant le travail, ce qui s'est traduit par l'arrêt total des deux sites de production.

**Devant la détermination sans faille des salariés, Cofigéo a été contraint d'abandonner son projet, un accord a été signé. Salariés et syndicats ont imposé le maintien des acquis, c'est une belle victoire, mais la vigilance reste de mise pour les maintenir et gagner de nouvelles avancées sociales.**



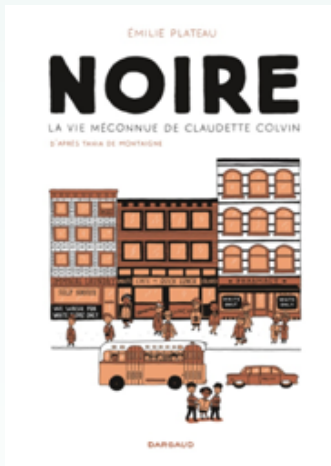
# Activités sociales et culturelles

## Bande dessinée

1955. Neuf mois avant Rosa Parks, une jeune noire américaine refuse de céder sa place à un blanc dans un bus de Montgomery, en Alabama. Claudette Colvin, 15 ans est arrêtée pour avoir violé les lois sur la ségrégation. Jugée, elle est condamnée.

C'est son histoire oubliée, racontée par Tania de Montaigne, qu'illustre la dessinatrice Émilie Plateau.

*Noire - La vie méconnue de Claudette Colvin, éd. Dargaud, 2018, 114 pages, 18€*

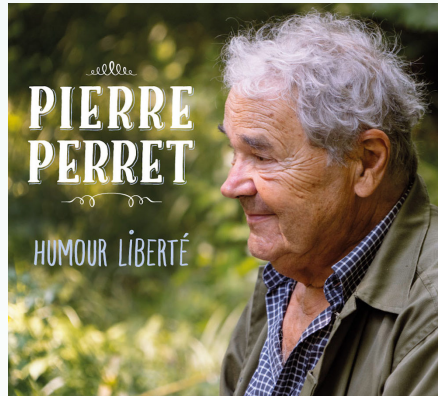


## Musique

Pierre Perret vient de sortir un nouvel album, mêlant douceur, humour et colère. Il évoque les sujets qui nous tiennent à cœur. Nous faisant partager sa nostalgie de la communale, son respect pour les émigrés ou encore son abjection des prêtres pédophiles. Il nous emmène dans sa France, belle, joyeuse, libre, laïque, solidaire, généreuse et qui sait dire Non.

Des chansons qui sont autant de cris pour que vive la liberté d'expression !

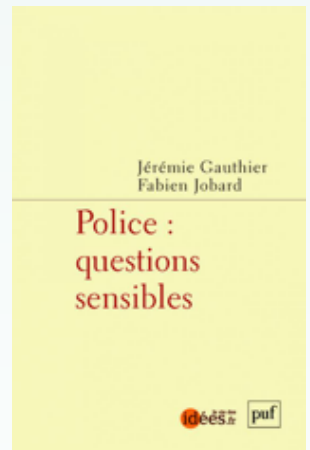
*CD - Pierre Perret, Humour Liberté, 2018, éd Adèle.i*



## Livre

Manifestations, banlieues... : La police se trouve au cœur de la question sociale. Instrument du pouvoir étatique, et institution en quête d'autonomie, elle contribue à la fabrication du politique. Cet ouvrage actualise à la lumière de recherches récentes en sciences sociales le lien entre police, société et politique. Ce recueil offre un regard original sur les évolutions des pratiques policières ainsi que sur les enjeux sociétaux et politiques autour de la question policière.

*Police : questions sensibles, Jérémie Gauthier et Fabien Jobard, PUF, 2018, 108 pages, 9.50€ DURÉE : 1h30*



**nvo** web & magazine   
l'actualité sociale et juridique dans toutes ses dimensions

**5€/mois**  
l'abonnement 60€/an



allez vite pour tout savoir... **nvo.fr** le rendez-vous du web

... prenez le temps pour tout comprendre **nvo** un mensuel de 52 pages

<https://www.facebook.com/nouvellevieouvriere>  
@reseau\_nvo

### Bulletin d'abonnement

Société (si nécessaire à l'expédition) \_\_\_\_\_  
Fédération \_\_\_\_\_  
Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
N° Rue \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_ Année de naissance \_\_\_\_\_  
Mail \_\_\_\_\_

#### Je m'abonne à

- NVO BIMÉDIA 60€/an
- RPDS BIMÉDIA 108€/an
- NVO+ 144€/an

#### Payable

- Par chèque à l'ordre de la Vie Ouvrière  
N° chèque \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_
- Par prélèvement automatique en  
 2 fois, prélèvement semestriel  12 fois, prélèvement mensuel

Merci de remplir l'autorisation ci-contre  
**Dater et signer l'autorisation de prélèvement, et merci de joindre votre RIB**  
Je souhaite recevoir une facture  Oui  Non

Offre valable jusqu'au 31/12/2015. Au-delà, nous consulter.

### Autorisation de prélèvement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Nouvelle SA la Vie Ouvrière à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Nouvelle SA la Vie Ouvrière

#### Titulaire du compte

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
N° Rue \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
IBAN \_\_\_\_\_  
BIC \_\_\_\_\_

#### Créancier

La Vie Ouvrière 263, rue de Paris, case 600  
93516 Montreuil Cedex - Identifiant SEPA : FR87ZZ632727

Fait le : \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

#### Établissement teneur du compte

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.

Code origine : ensemble

Revue - photo - photo

À renvoyer à : Service abonnements Nouvelle Vie Ouvrière/NVO, case 600, 263 rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 49 88 68 50 - Fax : 01 49 88 68 66